

## Mémoire sur l'Etablissement aux îles Seychelles

Par M. Brayer du Barré en 1772

-----

Un document des archives nationales A.N. Col C/4/145 : carton sur les Seychelles de 1742 à 1785.  
Le Mémoire n'a pas été puisé aux Archives, nous utilisons la transcription de Fauvel (p.98) dans son ouvrage *Unpublished documents on the history of the Seychelles islands anterior to 1810,...* par Albert-Auguste Fauvel. Mahé, Seychelles, government printing office, 1909.  
Nous reprenons cette transcription sans rien y changer, avec entre crochets [ ] les ajouts de Fauvel.  
Fauvel précise que ce mémoire se trouve aussi à la Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Collection P. Margry. Compagnie des Indes au XVIIIe siècle : Seychelles : daté 24 Juin 1773, 5 pp ; et au Ministère des Affaires Etrangères, 6 pp. daté 10 Mai 1775.

=====

### Mémoire sur l'Etablissement aux îles Seychelles

L'avantage, le bien de l'Etat sans lequel il ne peut y avoir de soutien, est naturellement le commerce. C'est à quoi le Sieur Brayer s'est occupé de contribuer par ses soins et ses travaux.

L'Etablissement qu'il a formé aux Isles Seychelles, avec l'agrément du Gouvernement de l'Isle de France, peut sans contredit coopérer à l'agrandissement du commerce de la France ; mais, sans une protection particulière du Ministère, sans un secours nécessaire, sans un secours de Noirs et négresses acclimatés, tels que sont ceux appartenant à Sa Majesté à l'Isle de France, sur la grande quantité desquels il serait choisi 80 à 100 hommes et femmes avec leurs enfants, on ne peut donner une existence solide à cet établissement qui ne fait que naître, et dont on tirerait les plus grands secours pour l'Isle de France tout en maïs, riz, poissons salés, huile, tabac, etc.

Il est nécessaire avant tout de faire connaître la position du lieu, le climat, les vents qui y règnent, les saisons, l'avantage du port où 100 vaisseaux et plus sont aussi en sûreté que dans un bassin ; la facilité de sortir à tous vents et le sol de la terre par sa fertilité [*sic*]. C'est à ce travail que le Sieur Brayer s'est attaché particulièrement par M. Anselme qu'il avait choisi avec d'autres personnes pour demeurer et former le premier établissement qui a si bien réussi, et où par l'expérience qui en a été faite, le climat se trouve si avantageux que, pendant 18 mois entre 32 personnes qui formèrent l'établissement, il n'y eut ni maladie ni mortalité.

Les Isles Seychelles sont placées par les 4° 54' [de lat. Sud]. Les vents soufflent en Novembre, jusqu'en Février dans la partie du N. O. et de l'O. Ils varient ensuite pendant un mois dans la partie de S. O. et se fixent alors dans celle du S. E., pendant les mois d'Avril, Mai, Juin, Juillet, Août et Septembre ; ils varient ensuite pendant le mois d'Octobre dans la partie du S. O. et reprennent celle du N. O. et de l'O. Les saisons sont d'un mois prématurées à celles de l'Isle de France, de sorte qu'avec des peines, des soins et du travail on pourrait faire trois récoltes par année en prenant les avances convenables pour les semences. Le sol de la terre est de couleur noirâtre, mêlé d'un peu de sable et très fertile pour toute sorte de graines et légumes. Les arbres se trouvent distants les uns des autres de 8 à 10 pieds, ils sont en grande quantité, beaux, et droits comme des flèches. Ils n'ont presque pas de feuilles ni de branches et s'élèvent de 50 à 70 pieds. Ils sont propres à faire des planches, du bardeau pour couvrir les maisons, des mâtereaux et du bois de construction. Il se trouve en assez grande quantité une espèce de pin propre à faire des vergues et des bouts-dehors. Il se rencontre des arbres propres pour la mâturation. Il y a beaucoup de lataniers dont la feuille sert pour couvrir les cases, et du palmiste dont le chou est une excellente nourriture. L'épreuve qu'on y a faite du café prouve qu'on y ferait des récoltes abondantes, également que de coton dont la laine est d'une grande douceur, longue et d'un beau blanc. Outre tous ces avantages, le poisson de mer de toute espèce et celui d'eau douce, y sont en quantité et principalement la raie, la sardine, le mullet, la carangue, etc. ... La tortue de terre y

donne, les pigeons ramiers, les cabrits, les tourterelles, les chauves-souris et différents oiseaux y sont si communs que pour la nourriture des Blancs et des Noirs ainsi que des personnes qui se proposeraient d'y aller demeurer, il n'est besoin que de vin et d'eau de vie, le blé pouvant s'y récolter également. Le point essentiel pour la subsistance de la vie se trouve singulièrement abondant à ce climat, par un don du Ciel. Il n'y a sur l'Isle Seychelles aucune bête venimeuse ; les caïmans n'y sont point dangereux, ils fuient devant le monde, et une fois cette terre habitée, ils iront se réfugier ailleurs.

Le Port de l'Isle Seychelle consiste en différents Barachois très spacieux et où il y a les plus excellents mouillages. Ce port se trouve être à l'abri de tous les vents et offre trois passages pour y entrer et en sortir à volonté. C'est ce qui est facile à observer par le point de vue de cette isle et de celles qui l'environnent. Les vaisseaux se trouvent aussi en sûreté que dans un lac ou un bassin. On y peut radouber et caréner les vaisseaux bord à quai.

Les bois de l'isle ne sont pas propres à y construire des vaisseaux neufs mais avec des chaloupes pontées ou des gabarres, il serait possible de les ramasser sur l'Isle Praslin et les emmagasiner sur celle de Ste. Anne ou Seychelle. Les vaisseaux qui viendront de relâche dans ce port sont assurés maintenant d'y trouver des vivres, volailles, cochons, tortues, cabrits, et des rafraîchissements aussi bien que des légumes. Dans peu on y trouvera le blé qui y sera aussi abondant que le riz et le maïs. Il y a des positions très avantageuses pour y établir des moulins à l'eau, laquelle [*sic*] avec un peu de travail se ferait à bord des dits vaisseaux. Le coco naturel au pays sert à l'embellissement et peut être d'un grand secours lorsqu'on manque de boisson ou de vinaigre.

On a dressé à l'Anse Royale sur l'Isle Seychelle un jardin carré de 50 gaulettes, pour y porter les quatre épices. Ces carrés sont plantés en bananiers que le Sieur Brayer y a fait porter. Cette isle, par les épices, le café, le coton, le cacao et le tabac pourra dans la suite être une des plus florissantes du Royaume.

Un vaisseau anglais qui y a relâché au mois d'Août 1771 dernier a pris tout ce qu'il y avait de carottes [de tabac] faites à une piastre et demi et l'a trouvé supérieur à celui de Masulipatam. Il se trouve en face de l'isle Seychelle des récifs très spacieux, sur lesquels des forts bien établis défendraient la rade à tous les vaisseaux.

Les bois qui se trouvent en quantité sur l'Isle Seychelle, celles qui sont voisines, et les Amirantes, offrent un commerce immense et un cabotage très lucratif pour l'Inde et le Golfe Persique et on aurait du premier des toiles et du dernier du café de Moka, sans être obligé de porter de l'argent pour faire ce commerce. L'Isle Seychelle pourrait alors être regardée comme un entrepôt général où il y aurait quelques chargements pour l'Europe et un commerce ouvert pour la côte. La nature présente d'elle-même des salines considérables que l'art peut rendre utiles. Cette denrée ne serait plus achetée de l'étranger et le tabac dont il se ferait aussi quelques chargements, deviendrait de considération en ce que les fonds resteraient à la patrie et qu'il serait préféré à celui de la Virginie, de Masulipatam et de Macouba. Mais il ne faut sur ces isles que des habitants cultivateurs et des Noirs. Quelle facilité n'a-t-on pas pour réussir dans cette nouvelle colonie ! On est à la porte de la côte d'Afrique et l'Isle Seychelle servirait de dépôt pour la traite des Noirs qui seraient portés aux Isles de France et de Bourbon. Pendant le temps qu'ils resteraient à terre pour s'y rafraîchir, le temps de la mousson propre pour être transportés aux Isles de France et de Bourbon, tous ces bras travailleraient à la plantation des graines ou à les concasser. Il en coûterait peu à Sa Majesté pour cet établissement en envoyant des galériens pour les travaux de défense. Le port est susceptible de bien des avantages qu'un particulier, chargé de faire pour le Roy, monterait avec économie, mieux et sans [*avec moins de*] difficultés que si tout d'un coup on y établissait des bureaux en règle. Il est encore un autre moyen de conserver ces isles, c'est de donner au Sieur Brayer la liberté de choisir 5 à 6 bons habitants avec leurs familles et leurs Noirs et de les laisser s'y établir comme gardiens en leur donnant les premiers secours ; il y aurait peu de dépenses pour l'Etat et les productions qu'on retirerait de ces isles deviendraient imperceptiblement secourables aux besoins des Isles de France et de Bourbon.

Le Sieur Brayer ose s'offrir comme gardien, pour perfectionner cet établissement. Il demande seulement à Sa Majesté de vouloir bien lui accorder 60 Noirs ou négresses qui feraient peu dans le nombre de ceux qui appartiennent au Roy à l'Isle da France. Avec ce nombre, qui sera augmenté par la suite au moyen de deux corvettes qui seraient également prêtées et par des blancs : une garde de 15

hommes avec un sergent seulement et quelques pièces de canon avec des munitions, il sera très facile de former entièrement l'Etablissement.

La première dépense est faite, il n'est besoin que de vin et d'eau de vie. Le terrain nécessaire pour les vivres des Blancs et des Noirs est défriché, il n'est plus question que de l'augmenter, de perfectionner les cabines et de transporter des mâtures à l'Isle de France qui en manque très souvent, ainsi que pour l'Inde où il se trouverait une bonne défaite de bois à brûler.

Si toutes les considérations ci-dessus détaillées peuvent engager la Cour à prendre cet Etablissement pour l'Etat, le Sieur Brayer prend la liberté de demander un dédommagement pour les dépenses qu'il a faites sur ces isles, ou, à défaut, de l'en établir gardien avec deux petits bâtiments, une aisance de 80,000 livres qui lui seraient délivrées par le trésor de l'Isle de France, laquelle somme avancée avec un nombre de Noirs suffisant et de bestiaux, il se soumettrait de rembourser annuellement par 20,000 livres, à commencer dans deux ans du jour que les avances lui seraient faites, à la condition que le gouvernement de l'Isle de France recevrait en déduction les denrées de ses productions et principalement le riz qu'on irait plus chercher à Madagascar, pour éviter de porter les piastres chez ces étrangers nègres d'où elles ne reviennent jamais ; avec la liberté de se choisir 5 à 6 familles d'habitants pour jouir avec eux des fruits de leurs travaux jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté de s'emparer entièrement de ces isles. La crainte du Sieur Brayer est d'avoir travaillé inutilement et de voir périr, dès son enfance, un établissement qui deviendrait utile à l'Etat par ses productions et la fertilité du sol, et d'être privé des concessions qu'il avait espérance d'obtenir de la clémence de Sa Majesté pour sa famille. Si l'intention qu'il a eue de se rendre utile à sa patrie peut mériter la considération de Votre Grandeur Monseigneur il ne cessera ses vœux pour la conservation de vos jours.

A Port Louis, Isle de France, le 14 Juin 1772.

Signature autographe : *Brayer du Barré.*

\* \* \*